

# la lettre % d'attac

AGIR POUR LA JUSTICE SOCIALE  
ET ÉCOLOGIQUE

COMITÉ LOCAL PARIS 19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup>

## SUPPRESSION DE L'AIDE MÉDICALE D'ÉTAT : UNE INEPTIE INACCEPTABLE

Le 7 novembre, la majorité de droite du Sénat (groupes Les Républicains, Union centriste, Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants, Les Indépendants-République et territoires) a fait sauter des digues que nous pensions infranchissables. Dans le cadre du projet de loi sur l'immigration, il a adopté l'amendement supprimant l'Aide médicale d'État (AME). Dicté par l'idéologie du rejet de l'autre et des plus fragiles, cet amendement cumule des fautes majeures.

### ● Un reniement éthique

Renoncer à l'AME, c'est bafouer le principe déontologique du soin inconditionnel. C'est diffuser des contre-vérités comme cette notion de « *tourisme médical* ». Toutes les Organisations non gouvernementales savent que lorsqu'un.e exilé.e prend le risque de traverser la Méditerranée, c'est pour fuir une situation de violence (guerre, famine, catastrophe climatique, discrimination, atteinte à son intégrité physique, viol...) et non pour se faire soigner.

### ● Un non-sens pour la Santé publique

Renoncer à l'AME, c'est favoriser la détérioration de l'état de santé et la mise en danger des populations les plus vulnérables et, par extension, celle de toute la population.

### ● Une ineptie pour le système de soins

Renoncer à l'AME – et donc à la prévention en soins primaires –, c'est risquer de donner des soins trop tardifs et en urgence pour des pathologies plus lourdes, avec forcément des coûts plus élevés. C'est multiplier les passages dans des services d'urgences déjà saturés. C'est enfin rendre plus difficile l'accompagnement social des plus précaires.

Comme beaucoup d'autres organisations, Attac réaffirme son attachement à un dispositif unique de protection maladie pour toute personne sur le territoire, sans aucune discrimination. Décider la création d'une seule carte vitale, ouvrant à tous et toutes les mêmes droits et le même accès à des soins de qualité, serait la meilleure réponse à cette mesure infamante.

**Nous demandons instamment au gouvernement de s'y opposer et aux député-es de ne pas voter cette mesure injuste et dangereuse !**

## DÉBAT

«**Révolutionner la gauche :  
une autre gauche pour un autre monde**»

### Dimanche 10 décembre à 17 h

Le Lieu-Dit, 6 rue Sorbier, Paris 20<sup>e</sup>

**Hervé Roussel-Dessartre**, militant d'Attac et témoin de nombreuses initiatives alternatives, pense que la réponse aux inégalités sociales et au déraillement écologique passe avant tout par la construction effective d'un autre monde. Son livre, qu'il viendra nous présenter, est le fruit de cette expérience. Il répondra ensuite aux questions du public.

En plus des inégalités sociales, nous voici maintenant confrontés à la menace d'un effondrement de l'humanité. Or, tous les gouvernements « de gauche » échouent, ne serait-ce qu'à changer la donne, tandis que le mouvement social s'imaginerait que de la lutte naîtra une autre société. Face à l'impasse, il est urgent de révolutionner la gauche.

Délaissant les mythologies libérales ou progressistes, il nous faut renouer avec l'intention de « faire » société. Et s'il nous faut certes prendre le pouvoir, c'est sur nos vies, bien avant sur celui des institutions. C'est en effet à la relation entre les êtres qu'il s'agit de redonner corps, loin de l'« ego-roi » et de l'asservissement salarié ou consumériste. « Liberté, Égalité, Commun » pourrait devenir l'ambition d'une nouvelle utopie.

LE SYSTÈME A RENCONTRÉ UNE ERREUR  
ET DOIT RE DÉPARTER.  
CETTE OPÉRATION PEUT PRENDRE  
PLUSIEURS ANNÉES.



DR

## À VOS AGENDAS !

– **Avant-première de « Parlement de rue »**, jeudi 30 novembre, 20 h, au MK2 Quai de Seine, un film documentaire d'Antonio Amaral. Projection suivie d'un débat pour un autre éclairage sur la politique migratoire.

– **Carrefour des utopies**, Attac 93 Sud organise sa deuxième réunion sur « Agriculture et alimentation », jeudi 30 novembre, 19 h, avec Jean-Claude Balbot, de l'Atelier paysan, et Bénédicte Bonzi, anthropologue. Salle Franklin, 60 rue Franklin, Montreuil, métro Mairie de Montreuil.

– **États généraux de la presse indépendante**, jeudi 30 novembre, de 17 h à 22 h, à l'Espace Reuilly, 1 rue Riesener, Paris 12<sup>e</sup>. Réunion publique sur le thème : « Libérons l'info des pouvoirs politiques, des médias de la haine, des milliardaires ».

– **Réunion mensuelle du Comité local Attac Paris 19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup>**, jeudi 7 décembre, 19 h 30, Maison de la vie associative et citoyenne du 20<sup>e</sup>, 18 rue Ramus. Débat avec Lou Chesné, porte-parole d'Attac France.

## QUI SOMMES-NOUS ?

Association d'éducation populaire par l'action et la réflexion créée il y a 25 ans, Attac lutte contre l'hégémonie de la finance et la marchandisation du monde, pour des alternatives sociales, écologiques et démocratiques.

## NOUS CONTACTER

Site Attac France : [www.france.attac.org](http://www.france.attac.org)  
Comité local Paris 19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> : [attacparis1920.org](http://attacparis1920.org) ou MVAC, 18 rue Ramus, 75020 Paris  
Informations, réflexions, campagnes :  
<https://paris19-20.site.attac.org/>

# PAS DE PAIX SANS JUSTICE PAS DE JUSTICE SANS DÉCOLONISATION

Le 15 octobre, le Conseil d'administration d'Attac France publiait une déclaration condamnant fermement les abominables crimes commis par le Hamas le 7 octobre, mais aussi la barbarie de la réplique israélienne. Avec le temps, cette barbarie impitoyable se transforme en génocide.

L'action militaire lancée par le Hamas le 7 octobre, soutenue par d'autres groupes armés palestiniens, a délibérément visé des civil-es, parmi d'autres objectifs militaires. Il s'agit donc de crimes de guerre et nous condamnons fermement ces attaques effroyables que rien ne justifie.

Nous condamnons aussi la réponse aveugle et brutale du gouvernement israélien, qui constitue également un crime de guerre : le siège et le bombardement continu de la population de Gaza, privée d'eau, d'électricité et de gaz, sans compter l'utilisation de bombes au phosphore, les assassinats de manifestant-es en Cisjordanie et la menace d'expulsion de plus d'un million d'habitant-es du nord de Gaza.

Nos pensées et notre solidarité vont aux victimes israéliennes et palestiniennes de cette terrible escalade, qui résulte de décennies d'oppression coloniale. Elle s'inscrit dans une guerre longue, menée contre le peuple palestinien pour l'expulser de son territoire. Une guerre plus ou moins intense selon les périodes, et commencée avant même la création de l'État d'Israël.

Le gouvernement d'extrême-droite en place en Israël ne fait que radicaliser une longue politique de colonisation et

d'occupation de la Palestine, qui a conduit à priver de leurs terres les Palestinien-nes, à les déshumaniser, comme l'attestent les déclarations du ministre de la Défense Yoav Gallant, les traitant « d'animaux humains ».

Cette situation est surtout marquée à Gaza depuis le début des années 2000. Sous blocus illégal condamné par le droit international depuis dix-sept ans, l'enclave constitue une prison à ciel ouvert où survivent 2,1 millions de personnes, dont 1,4 million réfugiées, qui dépendent pour l'essentiel des aides internationales.

Alors que la plupart des grandes puissances veulent accentuer l'isolement des Palestinien-nes en manifestant leur soutien inconditionnel à Israël, la solution passe en premier lieu par la mise en œuvre des résolutions de l'ONU, qui visent à défendre les droits des Palestinien-nes (évacuation des territoires occupés, droit au retour des réfugié-es, reconnaissance de leurs droits politiques...). Au-delà, il n'y aura pas de paix durable sans solution politique juste, c'est-à-dire sans mettre fin à la situation coloniale qui sévit en Palestine.

Attachée à la paix depuis sa création et condamnant sans réserve le racisme, l'anti-



sémitisme, le colonialisme, les discriminations et les différentes formes d'oppression, Attac appelle à un cessez-le-feu immédiat et à une paix juste et durable, et exprime sa plus vive inquiétude devant le risque d'embrasement au Moyen-Orient.

Par ailleurs, nous nous opposons à toute exploitation en France du conflit israélo-palestinien pour dresser les personnes les unes contre les autres, pour instrumentaliser la situation à des fins antisémites ou islamophobes. Personne, en raison de son origine ou religion supposée, ne doit faire les frais de la situation en Palestine, et tout acte raciste doit être puni.

Enfin, le conflit israélo-palestinien ne peut constituer un nouveau prétexte pour le gouvernement d'attaquer les libertés publiques, ni pour faire taire toute voix qui soutiendrait la cause palestinienne. Attac participe donc aux initiatives unitaires qui défendent une politique de paix juste et durable, dans le respect des droits des peuples et des résolutions de l'ONU. ■

## MARIAM CROYAIT VENIR TÉMOIGNER POUR SON PEUPLE DANS « LE PAYS DES DROITS DE L'HOMME »

Mariam Abu Daqqa, philosophe, figure historique de la résistance palestinienne (FPLP), est venue de Gaza, à l'invitation du Collectif « Palestine en résistances », pour une série de conférences sur la situation des femmes à Gaza et le sort des prisonnières politiques en Israël. Elle avait obtenu un visa sans dissimuler son activité. Arrivée à Marseille, elle constate que sa conférence a été déplacée dans une salle paroissiale. Après le 7 octobre, elle est interdite de prise de parole au prétexte de son statut de « dirigeante d'une organisation terroriste ». Le 14,

elle est arrêtée par la police aux frontières. Frappée d'un arrêté d'expulsion du ministre de l'Intérieur, elle est assignée à résidence avec obligation de pointer tous les jours, même s'il ne lui est reproché « aucun trouble matériel à l'ordre public », selon le Conseil d'État. Sur son recours, la juge des libertés prononce la suspension de l'arrêté d'expulsion. Arrivée à Paris le 28 octobre, invitée par neuf associations de solidarité avec la Palestine, elle peut tenir une conférence sur les massacres que l'État d'apartheid israélien perpétue sur les

Gazaouis. Les jours suivants sont consacrés à préparer l'audience du 31 octobre du Conseil d'État, saisi par Gérald Darmanin. Le 7 novembre, Mariam tient une conférence de presse où elle explique que le plan de destruction de son peuple répond aussi à une décision géostratégique visant notamment le gaz, dont un gisement existe au large de Gaza. Le lendemain, le Conseil d'État rend sa décision : bien qu'« aucun trouble matériel à l'ordre public n'a été constaté [...] sa présence sur le sol français, en vue de s'exprimer sur le conflit israélo-pales-

tinien est susceptible de susciter de graves troubles à l'ordre public », de sorte que le ministre de l'Intérieur était fondé à prononcer son expulsion. Le soir même, elle est enlevée par cinq civils - en fait, des policiers - devant l'immeuble où elle loge. Il aura fallu près d'une journée pour savoir où elle était incarcérée. Enfin, alors qu'elle devait repartir le 12 novembre, elle a été embarquée sans ménagement dans un avion pour le Caire le 10 novembre, avec deux policiers. Maintenant, le peuple palestinien peut mourir, mais dans le silence...